

APPEL DE DOSSIERS : PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE INTERGÉNÉRATIONNEL EN ART PUBLIC

Le comité d'art public et la Galerie d'art Stewart Hall de Pointe-Claire vous invitent à déposer votre candidature pour un projet de murale temporaire qui sera réalisé sur le petit bâtiment d'entreposage situé dans le parc Seigniory, près de l'entrée de l'avenue Frobisher à Pointe-Claire.

Ce projet de médiation culturelle intergénérationnel vise l'implication de citoyennes et citoyens de la Ville de Pointe-Claire, notamment des jeunes âgés de 14 à 21 ans, ainsi que des personnes du troisième âge, dans la réalisation d'une œuvre d'art mural participative et collective. L'artiste, le collectif ou l'organisme artistique sélectionné devra impliquer les citoyens dans le processus de réalisation de l'œuvre. Le projet devra explorer le sens de la communauté, le vivre ensemble ainsi que les liens intergénérationnels.

CONTEXTE DU PROJET

Le parc Seigniory chevauche à la fois les secteurs de Cedar Park Heights et de Seigniory, tout en étant localisé à l'intérieur d'un quartier uniquement hétérogène réunissant entre autres des établissements du milieu scolaire et de la santé, des résidences unifamiliales ainsi que des habitations multifamiliales.

La Ville désire que ce petit bâtiment puisse servir de point d'ancrage afin de réunir les résidents du secteur autour d'un projet commun et rassembleur. Un total de deux à quatre rencontres avec les participants sont à prévoir. À travers ces rencontres, les participants développeront leur sentiment d'appartenance envers leur communauté, découvriront la pratique et la démarche d'un artiste professionnel. Les citoyennes et citoyens devront être impliqués activement dans le processus de réalisation du projet.

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à tous les artistes professionnels (*Loi sur le statut de l'artiste*, L.C. 1992, ch. 33), les collectifs d'artistes professionnels ou les organismes reconnus d'expérience en art mural existant depuis plus de deux (2) ans et résidant (ou ayant leur atelier ou studio) dans la région métropolitaine de Montréal et des environs.

EXIGENCES DU PROJET

- Dans l'objectif de dynamiser le lieu, la murale devrait investir minimalement trois (3) des quatre (4) faces du bâtiment. L'investissement des quatre (4) faces sera considéré comme un atout. L'œuvre murale peut être réalisée directement sur les surfaces (murs de brique, porte

- et/ou porte de garage), ou sur des panneaux ou des sections de panneaux qui seront ensuite accrochés au bâtiment¹.
- Le projet de mural doit explorer le sens de la communauté, le vivre ensemble ainsi que les liens intergénérationnels dans une interprétation large.
 - Le projet doit contribuer à l'amélioration de l'identité visuelle du parc Seigniorly à Pointe-Claire et, plus largement, à la vie de quartier.
 - Le projet doit inclure deux à quatre rencontres pour la réalisation de l'œuvre avec un maximum de douze participants (des jeunes âgés de 14 à 21 ans ainsi que des personnes du troisième âge), au courant du mois d'août 2023.
 - L'œuvre ne peut contenir ni matériel, ni dessins, ni images faisant la promotion d'un ou des produits, marques ou entreprises quelles qu'elles soient.
 - L'œuvre ne peut contenir de violation de droit de propriété intellectuelle. L'œuvre doit être composée d'éléments entièrement originaux. Aucune reproduction, en tout ou en partie, ne sera acceptée.
 - L'œuvre ne doit refléter aucune opinion particulière (politique, religieuse, etc.), et ne peut contenir d'images d'activités illégales ni d'images ou représentations à caractère offensant ou haineux.
 - L'œuvre doit être réalisée avec des matériaux durables, faciles d'entretien et sécuritaires.

BUDGET DE RÉALISATION :

Le candidat retenu disposera d'un **budget maximal de 7 500 \$, taxes en sus** (incluant les redevances à l'artiste, les honoraires professionnels pour les ateliers de médiation, l'équipement, les matériaux, etc.).

Date limite pour la réception des dossiers : le 28 mai 2023 à 20 h

INFORMATIONS RELATIVES À LA CANDIDATURE

Pour être considéré comme complet, le dossier de candidature doit inclure toutes les informations suivantes :

- Esquisse(s) préliminaire(s);
- Démarche artistique et brèves explications sur le concept proposé (250 mots au maximum);
- Description du projet et des ateliers de médiation culturelle (500 mots au maximum);
- Stratégie d'élaboration et de mise en œuvre du projet, incluant un échéancier de réalisation;
- Budget détaillé (incluant le coût du matériel, de l'équipement, de la main-d'œuvre, etc.);

¹ Si le projet proposé implique l'utilisation de panneaux, ceux-ci seront créés et installés aux frais de la Ville.

- Dossier de l'artiste, des artistes ou de l'organisme incluant C.V., démarche, revue de presse et un maximum de huit (8) images de projets antérieurs (incluant date, titre, technique, lieu et coût de réalisation pour chacun des projets);
- Deux références professionnelles, avec coordonnées.

Les artistes, collectifs ou organismes peuvent proposer plus d'un concept, chacun devant être accompagné d'une démarche spécifique.

Les dossiers (en format DOC, PDF ou JPEG) doivent être transmis par courriel à galerie.stewarthall@pointe-claire.ca.

Veuillez noter qu'il pourrait être possible de visiter le bâtiment sous réserve de la disponibilité des équipes et des équipements. Les candidates et candidats intéressés sont priés de prendre rendez-vous par courriel ou par téléphone auprès de Véronique Juneau (veronique.juneau@pointe-claire.ca, au 514 630-1220, poste 1779).

- * Aucun document vidéo ni hyperlien ne seront acceptés.
- * Les dossiers ne seront pas retournés aux artistes.

PROCESSUS DE SÉLECTION ET CRITÈRES

Les dossiers seront analysés par un comité de sélection constitué des membres du comité d'art public de Pointe-Claire ainsi que de toute autre personne dont l'expertise est jugée pertinente.

Les soumissions doivent démontrer la capacité des candidats à respecter le mandat du projet et les exigences de conception. Elles seront évaluées en tenant compte de la qualité des projets artistiques antérieurs, du mérite artistique du concept proposé, de l'expérience en médiation culturelle, de la créativité, des compétences pour l'exécution du projet, et de la présentation d'un budget et d'un échéancier réalistes. Les références seront consultées.

La candidate ou le candidat retenu signera un contrat avec la Ville de Pointe-Claire. L'œuvre sera propriété de la Ville de Pointe-Claire.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

28 mai 2023	Date limite de réception des dossiers
Fin mai 2023	Sélection du projet par le comité de sélection
Mi-juin 2023	Annonce du projet retenu et signature du contrat
Août 2023	Réalisation du projet et rencontres avec les participants (la météo sera prise en considération)
Septembre 2023	Inauguration officielle de la murale

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Fichier PDF contenant des images du lieu, une carte du site, ainsi que les dimensions du bâtiment.
Une visite extérieure du site est recommandée.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Pour toute question relative à cet appel de dossiers, contacter la Galerie d'art Stewart Hall au 514 630-1254 poste 1795, ou par courriel : galerie.stewarthall@pointe-claire.ca.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

APPEL DE DOSSIERS : PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE INTERGÉNÉRATIONNEL EN ART PUBLIC

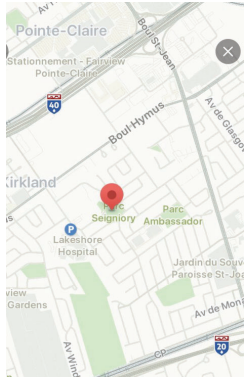


IMAGE DU SITE DU BÂTIMENT



MESURE DU BÂTIMENT

CÔTÉ SUD



7 pieds de haut par 9 pieds de large (approximatif)

CÔTÉ OUEST



7 pieds de haut par 10 pieds de large (approximatif)

CÔTÉ NORD



Mur complet : 7 pieds de haut par 9 pieds de large (approximatif)
 Porte de garage : 6 pieds de haut par 6 pieds de large (approximatif)

CÔTÉ EST



Mur disponible #1 : 7 pieds de haut par 5 pieds de large (approximatif)
 Mur disponible #2 : 7 pieds de haut par 2 pieds de large (approximatif)
 Mur complet : 7 pieds de haut par 9 pieds de large (approximatif)